

Commune de Bernières-sur-Mer
Département du Calvados

COMMISSION LOCALE
DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Compte-rendu de la réunion du vendredi 20 juin 2014

Membres présents :

Elus de Bernières sur Mer : MM. Denis LEPORTIER (maire de Bernières sur Mer), Thierry BOREY (maire-adjoint), Michel BENOIST (conseiller municipal), Thomas DUPONT FEDERICI (conseiller municipal).

Représentants de l'Etat et des services de l'Etat : Mme Danièle MOUREU (DRAC Basse-Normandie).

Personnes qualifiées : Mme Stéphanie BOREY (architecte), MM. Stéphane MAHEUX (artisan), Nenad RAÇA (architecte), Michel SARI (architecte).

Membre(s) excusé(s) : Mme Brigitte FLEURY (conseillère municipale), M. Jean-Michel LEDUC (conseiller municipal), Jean-Yves BRECIEN (DREAL Basse-Normandie).

Membre(s) absent(s) : /

Personne(s) invitée(s) : MM. Dominique LAPRIE-SENTENAC (STAP du Calvados), Ludovic GIRARD (service urbanisme de la commune de Bernières sur Mer)

Ordre du Jour :

- **Présentation de la procédure d'élaboration d'une AVAP**
- **Installation de la commission**
- **Examen et adoption du projet de règlement intérieur**

Monsieur Denis Leportier, Maire de la commune de Bernières sur Mer accueille les membres de la commission et présente le déroulement de la réunion qui a pour objets principaux l'installation de la commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, l'adoption d'un règlement intérieur et l'élection du président de la commission.

La parole est laissée à Ludovic GIRARD qui fait une présentation générale d'une aire de mise en valeur, de son utilité et son rôle. Parmi les points abordés, celui consacré au fonctionnement de la commission et aux périmètres de l'AVAP et des abords résiduels ont fait l'objet d'une intervention de Monsieur Laprie-Sentenac. Concernant les abords, comme pour une ZPPAUP, la création de l'AVAP suspend l'application de la servitude des abords résiduels autour des monuments historiques. Toutefois, contrairement à la ZPPAUP, les parties résiduelles des abords continuent de s'appliquer hors de la délimitation de l'AVAP. Ces parties résiduelles devront donc faire l'objet d'un périmètre de protection modifié qui se calquera sur la limite de l'AVAP. Le STAP du Calvados se chargera de préparer le dossier de création des PPM qui sera soumis à enquête publique, en faisant en sorte que la création de l'AVAP et des PPM fasse l'objet de la même enquête publique.

Adoption d'un règlement intérieur et élection du président de la commission

Les membres de la commission adoptent à l'unanimité le projet de règlement intérieur présenté lors de la réunion.

A la suite de la proposition de désigner Monsieur Leportier pour présider la commission, l'ensemble des membres de la commission votent pour à l'unanimité.

Divers échanges ont lieu entre les membres de la commission, ils ont principalement portés sur les sujets suivants : le fonctionnement de la commission, les risques de contentieux, les aides aux particuliers pour réaliser des travaux de mise en valeur apportées par la Fondation du Patrimoine.

Prochaine date de réunion : mardi 8 juillet 2014, à 9h, à la mairie de Bernières sur Mer, en présence de Mme Perrine Leclerc, architecte du patrimoine.

Fait à Bernières sur Mer, le 23 juin 2014.

Le Président de la commission AVAP
Denis LEPORTIER

